

PROJET DE LOI

N° 86

adopté

SÉNAT

le 28 avril 1983

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

modifiant les articles L. 417 et L. 418 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7° législ.) : 1326, 1395 et in-8° 326.

Sénat : 242 et 255 (1982-1983).

Articles premier et 2.

..... Conformes

Art. 3 (nouveau).

La date du 27 avril 1989 est substituée à celle du 27 avril 1983 figurant au premier alinéa de chacun des articles L. 393 et L. 394, et à l'article L. 401 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 avril 1983.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.